



# Facture

24TEAFA0126

VANDOEUVRE LES NANCY, le 12/02/2024

(Commande '24TEA00041/BC-204831 Alizée BOLLARD')

TECH ERGO APPLIQUEES, T.E.A.  
3 RUE BOIS DU CHENE LE LOUP  
54500 VANDOEUVRE LES NANCY  
France  
Julien BALMONT  
julien.balmont@teaergo.com  
+33 6 74 96 07 42

REDUCIO  
5 rue du Talus  
67640 FEGERSHEIM  
France

| Réf   | Description               | Prix unitaire | Quantité | Montant HT |
|-------|---------------------------|---------------|----------|------------|
| PRE04 | Prestation Métrologie CFM | 800,00 €      | 1        | 800,00 €   |

**Modalités et conditions de règlement :**

Par virement à 30 jours nets.

BIC : CCBPFRPPMTZ

IBAN : FR76 1470 7000 2009 0210 3055 777

Consultez cette facture en vous rendant à l'adresse suivante :

<https://axonaut.com/document/RMNPS1GA3DCW29B7>**La présente facture sera payable au plus tard le : 13/03/2024**

Passé ce délai, sans obligation d'envoi d'une relance, conformément à l'article L441-10

Il du Code de Commerce il sera appliqué une pénalité calculée à un taux annuel de 10%.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sera aussi exigible.

Escompte pour paiement anticipé : néant. Les opérations donnant lieu à facture sont constituées exclusivement de prestations de services.

|                  |                 |
|------------------|-----------------|
| Total HT         | 800,00 €        |
| TVA 20,00%       | 160,00 €        |
| <b>Total TTC</b> | <b>960,00 €</b> |

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 : Nos conditions de vente sont seules valables et réputées acceptées par l'acheteur. Toute clause contraire doit faire l'objet d'un accord écrit de la Direction.

Article 2 : Exclusion de notre offre.

Tout ce qui n'est pas explicitement défini dans le devis ci joint.

Article 3 : Délai d'option.

Ce délai est mentionné dans la rubrique "Conditions de l'offre" en fin de devis, délai au delà duquel le devis ne sera plus valable et devra être réactualisé. Ce délai est à compter de la date d'émission du présent devis.

Article 4 : Contrat de vente, commandes.

Le contrat est formé dès réception d'une commande (télécopie, courrier, e-mail, appel téléphonique). TEA recommande d'utiliser les références et désignations de ses catalogues et tarif. Si une erreur devait survenir par suite d'une imprécision, nous en déclinerions toute responsabilité ; les frais de retour seraient à la charge de l'acheteur. Les produits fournis pourront faire l'objet d'une livraison et installation en fonction des modalités définies sur le présent contrat et en accord avec le client. Les produits ne sont ni repris, ni remboursés.

Pour qu'une commande soit prise en compte, il faut qu'elle ait un montant minimum d'achat de 150 euros HT.

Article 5 : Conditions de paiement.

Les conditions de paiement sont mentionnées dans la rubrique "Conditions de l'offre" en fin de devis.

Article 6 : Expédition.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et n'obligent pas le vendeur qui ne pourra en aucun cas être sanctionné au versement de dommages et intérêts, ni donner lieu à une annulation de commande par le client, sauf en cas de force majeure, et après accord entre TEA et le client, si le délai annoncé ne pouvait être respecté. Les expéditions sont préparées au mieux de l'intérêt de l'acheteur et lors d'envois groupés, le matériel est mis sur palette.

Article 7 : Assurance et transport.

Nos marchandises voyagent aux frais et risques du destinataire sans dérogation à cette clause même en cas d'envoi en franco de port. Le client, ou son mandataire, est tenu de vérifier que les marchandises livrées sont en bon état, et en cas de dommages, de mentionner avec précision les réserves sur le bon de livraison à la réception de la marchandise. Ces réclamations doivent nous parvenir dans les 48 heures suivant la livraison, dans le cas contraire, aucune réclamation ne pourra être prise en considération.

Article 8 : Retour de marchandise.

Un accord préalable de TEA devra être donné au client pour tout retour de marchandise. Un courrier accompagnant la marchandise devra préciser les motifs du retour, le n° de bon de livraison initial et le cas échéant le n° de facture. Les retours sont gérés par le SAV.

Article 9 : Prix.

Les prix sont déterminés en application des tarifs en vigueur au moment de la commande, et sont exprimés en euros hors TVA. Sauf mention contraire, ils incluent, pour les départements français métropolitains, les droits de douane. Le port est à la charge du client sauf en cas d'accord commercial écrit avec la Direction.

Nos tarifs sont indexés sur le cours du dollar US et peuvent être modifiés en fonction du taux de change, pour des variations supérieures à ± 5%.

Article 10 : Facturation.

Les factures sont émises par TEA à la date de livraison. Elles sont payables au siège social de TEA, nettes et sans escompte. TEA se réserve le droit d'exiger un paiement comptant à la livraison, pour toute nouvelle commande ou pour tout client dont la situation financière semble l'exiger. Tout règlement effectué après l'échéance entraînera une pénalité de 1.50 fois le taux de l'intérêt légal par mois à la date de mise en demeure sur le montant HT de la facture (loi n°92.1442 du 31.12.1992) et sans que le vendeur n'effectue de formalités spécifiques. En cas de non-paiement, TEA se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours ou de suspendre l'exécution des contrats en vigueur.

Article 11 : Clause de réserve de propriété.

En application de la loi du 12 mai 1980, TEA conserve la propriété des marchandises vendues jusqu'à paiement effectif de l'intégralité de leur prix. La charge des risques de détérioration, perte ou vol des produits sera transférée au client dès la livraison. Le client devra donc prendre toutes les assurances nécessaires pour la couverture de ces risques.

Article 12 : Garantie.

Un an sur le matériel rendu en nos locaux, comprenant pièces et main d'œuvre (sauf mentions particulières précisées dans la partie devis).

Un an d'accès aux mises à jour logiciel.